

Chapitre II

Les structures de la Force Publique (1888-1918)

L'organisation militaire d'une colonie dépendait de sa situation internationale et des rapports qui l'unissaient à la métropole. Il y avait cependant certains principes qui restaient d'application générale et qui découlaient du rôle même de cette organisation et du caractère particulier d'une occupation coloniale. Une organisation militaire coloniale devait avoir pour but de mettre le gouvernement de la colonie en mesure de se protéger contre les attaques du dehors, de maintenir l'ordre à l'intérieur et d'assurer l'exécution de ses lois et règlements.

Les atteintes auxquelles devait parer cette organisation étaient de deux ordres : celles qui avaient un caractère grave, une importance considérable et menaçant la sécurité de l'Etat (telles les violations délibérées du territoire, les soulèvements intérieurs organisés) et les inobservances individuelles des lois, les rébellions localisées et anodines.⁵⁵

1. L'organisation de la Force Publique

Avant 1914, comme il a déjà été dit, la F.P. n'était nullement organisée en vue d'une guerre de grande envergure. L'organisation avait une fonction de police intérieure, car la défense extérieure était presque garantie par la neutralité qui régissait le territoire sur le plan international.

L'organisation militaire était copiée sur le système français ; la terminologie seule était différente. Mais le principe était le même, c'est-à-dire l'occupation des districts par une ou plusieurs compagnies suivant leur importance ; ces compagnies étaient divisées à leur tour en pelotons, sections

55 MAURY, M., « Organisation militaire », VAN OCTROY, F., Compte Rendu du IIIe Congrès International Colonial, (Rapport de la 3e Section) : Exposition Internationale de Gand 1913, Tome II, Gand, 1922, p. 5.

ou même escouades qui devaient être répartis dans les secteurs ou dans les postes. Ce système qui fut de tout temps préconisé et appliqué par la France dans ses colonies montre que l'armée coloniale constituait un élément puissant de colonisation, de nature à rendre les plus éminents services aux points de vue économique et social.⁵⁶

Plusieurs textes (décrets et arrêtés royaux, ordonnances et circulaires) ont organisé la F.P.⁵⁷

Outre le décret du Roi Souverain du 5 août 1888 créant la F.P., complété par celui du 17 novembre 1888 donnant les détails de son organisation, diverses dispositions vinrent modifier certains détails de ce texte sans cependant bouleverser l'orientation de base. Il convient de citer notamment les décrets du 20 octobre 1889, du 9 août 1890, du 1^{er} mars 1891, du 30 juillet 1891, du 1^{er} octobre 1893, du 11 novembre 1893, du 20 avril 1900, du 26 novembre 1900 et du 9 octobre 1903 ; les arrêtés de 11 janvier 1896, 26 mai 1898 et la circulaire du 13 août 1900.⁵⁸

De tous ces textes, il convient de retenir que la F.P. était dirigée par un Etat-major dont le siège était établi à Boma. Placée sous l'autorité du Gouverneur Général, elle comprenait des compagnies actives d'importance variable et des camps d'instruction.

1.1. Installation des premiers Camps d'Instruction

Lorsqu'il devint impossible d'envoyer au Camp d'Instruction de Boma, tout le contingent, recruté en une année, le Gouverneur Général Th. Wahis (1892-1912) décida la création des Camps d'Instruction.

Le premier camp fut celui de Kinshasa (Léopoldville) en juillet 1891. C'est le lieutenant E. Richard, premier Commandant, qui fit construire ce camp à deux heures de Léopoldville. Il monta une briqueterie et fit tracer de belles et grandes avenues. Le camp comprenait de grandes plantations ainsi que des élevages de gros bétail, permettant de nourrir les recrues et leurs familles. Les recrues originaires de l'Equateur, du Lualaba, du Kasai et du Lac Léopold II étaient dirigées, en ordre principal sur ce camp.⁵⁹

56 MULLER, E., *Les Troupes du Katanga et les Campagnes d'Afrique*, Bruxelles, 1935, p. 41.

57 FLAMENT, F. et alii, *Op.cit.*, pp.58-104.

58 B.O., (1888), pp. 251-253, 293-300 ; B.O., (1894), pp. 3-5. JOLIMONT, *Art.cit.*, p. 632.

59 LOGIST, D., (Lt-col), « Histoire du 2 C.I. Irebu », B.M., n°101 (juin 1960), p. 386.

N.B. On parlait indistinctement de C.I. comme Camp d'Instruction ou Centre d'Instruction.

Le Centre d'Instruction de l'Equateur fut créé en 1892. Et il était situé sur l'emplacement de l'ancienne Station Van Gèle et placé sous le commandement du sous-lieutenant Spelier. Sa capacité de logement était de 500 recrues, cadre compris ainsi que les familles. Les constructions, qui étaient au début en bambou et par la suite en briques et en pisé, au fur et à mesure des possibilités, étaient disposées parallèlement à la rive. Comme au C.I. de Kinshasa, des plantations de toutes espèces y furent entreprises, mais ici elles furent réalisées au prix d'énormes travaux de défrichage de la forêt équatoriale. Ce C.I. fut supprimé au début de 1895.⁶⁰ Sur ce camp étaient dirigées des recrues provenant des régions nord et nord-est de l'E.I.C. Le second commandant de ce centre fut le lieutenant Baudouin, remplacé lui-même par le lieutenant Sarrazyn, surnommé '*Vilima*' (celui qui n'attaque que dans l'obscurité : le soir ou au jour naissant). Ce C.I. fut supprimé au début de 1895.

Le troisième C.I. fut installé à Zambi (Luki) dans le Mayombe, non loin de Boma, en 1893. Ce C.I. fut transféré, plus tard à Luki, près de Boma. On y dirigerait les recrues en provenance du Kwango Oriental, des Cataractes et du Bas-Congo. Il fut désaffecté en 1909 à cause de son insalubrité.⁶¹

Le C.I. d'Irebu fut installé en 1895, près du Lac Tumba, non loin de Coquilhatville. Il semble que le C.I. de l'Equateur fut transféré à Irebu, aux environs du 15 janvier 1895, par le lieutenant Sarrazyn. Cette date pourrait être admise officiellement comme date de création bien que huit mois furent nécessaires pour que les troupes puissent être dirigées sur Irebu. Officiellement, c'est le lieutenant Sarrazyn, Commandant du C.I. de l'Equateur qui fut le premier Commandant du C.I. d'Irebu ; mais il le fut pendant quelques semaines seulement. C'est pour cette raison que l'on considéra le lieutenant Grevisse, surnommé '*Lonwango*' (le long maigre) comme son premier Commandant. C'est lui qui réalisa l'installation complète et définitive du camp, en faisant abattre, niveler et implanter le camp. Il fit construire, en un temps record, les cases des officiers et sous-officiers, les cases des soldats mariés, les hangars pour célibataires, les magasins d'armes et le magasin à poudre. Le C.I. d'Irebu recevait, en ordre principal, les recrues originaires de l'Ubangi, de l'Uélé, et du nord-est de l'E.I.C.⁶²

60 Ibid.

61 LIEBRECHTS, (Lieutenant - Colonel), Léopold II, Fondateur d'Empire, Office du Publicité, Bruxelles, 1932, p. 224.

62 LOGIST, D. (Lt-Col), « Historique du 2^e C.I. Irebu », BM, 101 (juin 1960), pp. 353-395.

D'autres C.I. furent créés, au fur et à mesure des besoins, et parfois abandonnés après un certain temps pour des raisons de salubrité. Il y avait au total 14 camps d'instruction dans le pays.

Tableau N° 01 : Camps d'instruction

Camp d'instruction de	Quartier principal
Nyongo	Nyongo
Bongila	Bongila
Kinshasa	Kinshasa
Kasongo	Kasongo
La Romée	Romée
Bolobo-Yumbi	Yumbi
Zambi	Zambi-Luki
L'Equateur	Irebu
Umangi (Lisala)	Lisala
Bas-Congo	Lukula-Mbavu
Kasaï	Moamba
L'Uélé	La Tota (Bambili)
Lokandu	Lokandu
Ankoro	Ankoro

Source : FLAMENT, F., *Op.cit.*, p. 511.

1.2. Compagnies actives

Chaque district avait une compagnie active à son service. L'Etat-major, établi au siège du Gouvernement local, se composait de Commandant de la F.P., d'officiers adjoints et de sous-officiers archivistes. Il exerçait son autorité dans tout l'Etat en ce qui concernait l'administration des troupes et du matériel de guerre de l'infanterie.⁶³ Il y avait 25 compagnies actives, réparties entre les divers districts, zones, secteur ou territoires, et portaient le nom de la division territoriale à laquelle elles étaient attachées. Le quartier principal était établi au chef-lieu du district ou de zone.

⁶³ LEJEUNE-CHOQUET, A., *Op.cit.*, p.10.

Tableau N° 02 : Compagnies actives

Compagnie	Quartier Principal
De l'artillerie et du génie du Bas-Congo	Shinkakasa(Boma)
Des Cataractes	Lukungu (Tumba)
Du Stanley Pool (Moyen-Congo)	Léopoldville
De l'Ubangi	Libenge
De l'Equateur	Coquilhatville
Des Bangala	Nouvelle Anvers
De la Mongala	Bokula (Mobeka)
Du Kwango	Popokabaka
Du Lac Léopold II	Kutu (Ibali)
Du Lualaba	Lusambo
Du Kasai	Luluabourg
De l'Aruwimi	Basoko
Uele - de Rubi-Uele (Rubi)	Djabir (Buta)
- de Makua Bomakandi	Nyangara
- de l'Uere-Bomu (Uele-Bili)	Uere
- des Makrakras (Gurba-Dungu)	Vankerkhovenville (Dungu)
De l'Enclave du Lado-1ère	Yei
-2ème	Lado
-3ème	Dufile
P.O.- des Stanleyfalls	Stanleyville
- de Ponthierville	Ponthierville
-du Tanganika	Albertville
-Maniema	Nyangwe
- de l'Ituri (Haut-Ituri)	Avakubi-Irumu
Du Maringa-Lopori	Lulonga
Du Ruzizi-Kivu	Uvira
	Rutshuru-Beni

Source : FLAMENT, F., *Op.cit.*, p. 511

L'effectif de la compagnie dépendait de l'importance de la région qu'elle avait à protéger. Cet effectif était annuellement fixé par le gouverneur

général.⁶⁴Une compagnie comportait un effectif de 100 à 150 soldats, plus 40 à 60 ouvriers militaires. Les compagnies à effectifs renforcés avaient 200 à 250 hommes plus 40 à 60 ouvriers militaires. Chacune avait un cadre européen composé d'un capitaine-commandant, d'un lieutenant ou sous-lieutenant, d'un sergent-major et d'un sergent. Le cadre africain se composait de deux sergents et quatre caporaux. Une section d'artillerie était attachée à chaque unité. Et la compagnie de Boma était en même temps une formation de dépôt et d'instruction ; elle centralisait l'administration de la F.P.⁶⁵

La mission principale des compagnies actives était le maintien de l'ordre et l'occupation effective de chaque district (zone), secteur ou territoire. Leur nombre passa de huit en 1888 à seize en 1893 pour atteindre vingt-sept vers 1907.

Pour être admis dans une compagnie active, les soldats devaient au préalable passer par un Camp d'Instruction où ils subissaient l'instruction de base préparatoire à la vie militaire. Les volontaires recrutés dans chaque district pour un terme moindre que quatre années, étaient incorporés d'emblée dans la compagnie qui tenait garnison dans leur district. Quant aux miliciens, enrôlés en vertu du décret du 30 juillet 1891 et aux volontaires pour plus de quatre ans, ils étaient dirigés, aussitôt après leur recrutement sur des camps d'instruction où se faisait leur éducation avant leur incorporation dans une compagnie. L'effectif maximum de chaque camp était, en général de 500 hommes, et les miliciens étaient répartis en trois compagnies, divisées elles-mêmes en sections et escouades.

La première compagnie prenait les hommes nouvellement incorporés ; ils y restaient jusqu'à l'expiration de leur sixième mois de service. La deuxième compagnie comprenait les hommes ayant 6 à 12 mois ; la troisième compagnie, ceux qui avaient 12 à 18 mois.

En attendant leur transfert aux camps d'instruction, les recrues étaient réunies dans des camps provisoires établis le long des voies de communication et dans les régions riches en vivres. Ces camps pouvaient être considérés comme des stations d'attente où les miliciens demeuraient jusqu'à ce qu'ils puissent s'embarquer. Certains de ces camps furent transformés en stations agricoles.

64 Ibidem.

65 JOLIMONT, P., Art.cit. , p. 633.

N.B: La Compagnie de Boma était le dépôt des armes et munitions (Base logistique) et en même temps une formation d'instruction puisque les premières unités de la F.P. furent instruites exclusivement à Boma entre 1886 et 1891.

A part les troupes régulières, il convient de mentionner que la F.P. comporta pendant un certain temps un corps de Réserve, des Compagnies de Chemin de Fer, des Corps de Police, des Troupes du Katanga, des colonnes mobiles ou colonnes de renfort et des forces expéditionnaires.

Le Corps de Réserve fut créé, le 18 janvier 1898, en vue de disposer d'une force facilement mobilisable en dehors des unités actives. Il était composé de contingents recrutés par des levées annuelles conformément aux stipulations sur la matière et de miliciens ayant achevé leur terme de milice de sept années dans l'armée active. Les premiers restaient soumis au régime disciplinaire édicté par les règlements de la F.P. tandis que ceux de la seconde catégorie étaient astreints à des règles spéciales. En effet, pendant les cinq années qu'ils faisaient partie de la réserve, ils étaient, sauf le cas du rengagement ou de la mobilisation, ils étaient exempts de toute obligation de service. Le Corps de Réserve était installé à Lukula-Mbavu, dans le Bas-Congo.⁶⁶

Les compagnies auxiliaires des Chemins de fer étaient des corps de police chargés d'assurer le maintien de l'ordre lors de la construction des chemins de fer et en même temps la garde de la voie ferrée. Suite à l'émergence des centres importants, il devint nécessaire de créer des corps de police, administrativement autonomes, destinés à y assurer le maintien de la tranquillité publique par une surveillance continue.

Ces corps furent créés progressivement à Boma (1891), Matadi et Mpozo (1892), Léopoldville (1893), Lufu (1895), Tumba (1896), etc.⁶⁷Après la naissance du C.S.K., en date du 30 juin 1900, le décret du 2 septembre 1900 autorisa ce comité à recruter un corps de police destiné à assurer le maintien de l'ordre ainsi que la protection des personnes, établissements, et vapeurs, dans les territoires soumis à son action.⁶⁸

Les Troupes du Katanga furent organisées, à partir de 1910, lorsque les territoires du C.S.K. furent constitués sous la forme d'un vice-gouvernement général. La constitution des Troupes du Katanga fut effectuée au moyen des éléments suivants : l'ancien Corps de Police du Katanga, la Compagnie Mauser et Troupes du Kivu.⁶⁹

Pour des besoins exceptionnels, des unités de miliciens de l'ordre de mille hommes, et appelées "colonnes mobiles", étaient mis sur pied pour la

66 LEJEUNE-CHOQUET, A., Op.cit., p. 10.

67 FLAMENT, F., et alii, Op.cit., pp. 88-97.

CHAPAUX, A., Op.cit., pp. 636-643.

68 B.O., (1900), pp. 167-170.

69 MULLER, E., Op.cit., pp. 13-25.

sécurité des régions où il y avait des problèmes frontaliers, tandis que les forces expéditionnaires étaient envoyées pour des besoins d'occupation du territoire.⁷⁰

2. La population militaire

La population militaire, dont il s'agit ici, comprend le cadre européen et les hommes de troupe.

2.1. Cadre européen

Le cadre de la Force Publique était composé aussi bien d'officiers et de sous-officiers belges que d'un nombre insignifiant d'officiers et de sous-officiers d'autres nationalités.

Entre 1885 et 1914, les soldats de la Force Publique étaient encadrés par 2.260 officiers et sous-officiers belges dont 662 (soit 29 %) étaient morts au Congo, par 65 officiers et sous-officiers suédois, par 29 officiers et sous-officiers norvégiens et 57 officiers et sous-officiers danois soit au total 151 militaires scandinaves dont 58 soit 38 % sont morts au Congo.⁷¹ Il y eut également 9 officiers et 3 sous-officiers suisses. Les Italiens étaient au nombre de 80 en 1904 mais, après le rapport de la Commission Internationale d'Enquête sur les exactions de l'E.I.C., il fut interdit aux Italiens de contracter un engagement avec l'E.I.C. Il y eut aussi quelques Britanniques, Allemands et Autrichiens, au moins un Roumain, un Turc et un Américain. Les officiers prestaient au Congo pour des termes de trois ans.

Quant aux officiers belges, une fois engagés au service de l'E.I.C., ils étaient détachés à l'Institut Géographique Militaire et mis à la disposition du roi. Ils conservaient leur traitement de l'Armée belge. Dès qu'ils prenaient leurs fonctions au Congo, ils étaient automatiquement gratifiés d'un avancement d'un grade. Cet avantage devait constituer un appât, surtout pour les grades passés par le cadre qui ne voyait guère de perspective de faire une carrière intéressante en Belgique. Ce qui va avoir un impact négatif sur le comportement des officiers, c'est le fait que Léopold II se soit particulièrement intéressé, au moment du recrutement, aux dossiers des officiers ayant des ennuis comme les dettes, les querelles de jeu ou de femmes, etc. Il semble qu'il fût d'avis que de tels officiers eussent besoin d'un petit changement d'air. A cette époque d'ailleurs, l'Armée et la Colonie semblaient être le lieu idéal pour réformer sa conduite par une saine

⁷⁰ FLAMENT, F. et al., Op.cit., p. 73.

⁷¹ FLAMENT, F., Op.cit., p. 508.

discipline, vivre l'action et l'exotisme pour oublier le caractère hautement insipide de la vie de garnison en Belgique et surtout se faire oublier.⁷²

Il est utile de souligner que les officiers et sous-officiers, provenant des pays scandinaves, recevaient préalablement à leur départ pour le Congo, à Wavre, une préparation spéciale, et notamment y acquéraient une connaissance suffisante de la langue française.

2.2. Troupe

La troupe était composée de deux types de soldats d'origines différentes : les « *Volontaires de la Côte* et les *Engagés nationaux* »

2.2.1. Recrutement des Volontaires de la Côte (1883-1901)

Les mercenaires venaient de l'Afrique occidentale et orientale. On trouvait, parmi eux, des Abyssins (des Ethiopiens), des Accras (des Ghanéens), des Dahoméens (Béninois), des Egyptiens, des Haoussas (Hausa du Nigéria et du Niger), des Libériens, des Sierra-Léonais, des Somalis (des Somaliens) et des Zanzibarites (Tanzaniens).

Tableau N° 03 : Recrutement des Volontaires de la Côte (1883-1901)

Nationalité	Contingent (1883 -1901)	Pourcentage
Abyssins	412	3,28
Accras	591	4,75
Dahoméens	198	1,59
Egyptiens	223	1,79
Haoussas	5.585	44,85
Libériens	708	5,69
Sierra-Léonais	2.745	22,04
Somalis	215	1,73
Zanzibarites	1.775	14,25
Total	12.452	100

Source : Flament, F. et alii, *Op.cit.*, p.510.

Ce tableau montre que la plupart de mercenaires provenaient du bassin du Niger. Les Hausas ont été les premiers, les plus permanents et les plus nombreux des mercenaires recrutés ; ils représentaient presque la moitié du contingent. Déjà en 1887, la garnison de Boma comptait 200 soldats dont, une compagnie de 100 Bangala et une compagnie de 100 Hausa. Ces derniers sont

72 Id., p. 53.

suivis successivement par les Sierra-Léonais en Afrique de l'Ouest et les Zanzibarites et en Afrique de l'Est.

A partir de 1889, des contingents, de plus en plus importants, étaient enrôlés à suite de la campagne contre les Arabes. Comme les hostilités entre les Arabes et l'E.I.C. avaient duré, du 27 octobre 1891 jusqu'à la chute de Kabambare, le 29 avril 1894, hostilités qui se terminèrent par la victoire de l'E.I.C. et la reprise de la zone arabe, le contingent fut renforcé pendant cette période.⁷³

Le contingent recruté était soumis aux fluctuations de la politique internationale de l'E.I.C. En effet, le recrutement d'une armée congolaise, composée d'une force internationale de mercenaires, coûtait cher. De plus, ce recrutement était, à certains moments, entravé par les autorités publiques des colonies où il s'effectuait. Il arrivait souvent que les puissances puissent freiner le recrutement sur leurs territoires aux moments les plus cruciaux : pendant la campagne anti-arabe et au cours des travaux de construction du chemin de fer.⁷⁴

A la fin de la campagne arabe, l'incorporation des étrangers devint de moins en moins nécessaire. Pour éviter d'entretenir des troupes non seulement très brutales à l'égard de la population civile et qui pesaient très lourd sur le budget de l'Etat, leur rapatriement commença en 1900 et leur contrat fut à terme en 1901.⁷⁵

2.2.2. Recrutement des engagés nationaux

Le rapport adressé par des secrétaires généraux au Roi Souverain, en juillet 1891, jugeait la nécessité, pour l'E.I.C., de la constitution d'une armée nationale, comme étant :

« Un puissant moyen d'action sur les indigènes qui, enrégimentés, se forment à une école sévère de discipline et qui, rendus à leurs foyers, deviennent dans une certaine mesure les propagateurs de notre civilisation ».

Selon les dossiers individuels, encore disponibles pour cette période, et compte tenu du fait qu'il n'existait aucun recensement antérieur ni des registres des naissances dans une société à oralité, on peut constater que l'âge approximatif de plus de 60% des engagés nationaux, au moment de leur incorporation, variait entre 6 et 17 ans dont la moitié (soit 30%) étaient des

73 LEYSBETH, A., La Force Publique. Bibliothèque de l'Etoile, Leverville, 1957, pp. 13-26.

74 CATTIER, E., Op.cit., p.258.

75 B.O., (1900), p. 129.

enfants d'un âge allant de 6 à 14 ans.⁷⁶ Seulement 40% des recrues environ avaient un âge approximatif allant de 18 à 26 ans.

Le tableau suivant montre l'évolution du contingent recruté de 1892 à 1914. Les soldats décédés et ceux qui avaient déserté durant l'année devaient normalement être remplacés au cours de l'année. Toutefois, il arrivait souvent que certains districts ne remplacent pas ces miliciens.

Tableau N° 04 : Levée annuelle de miliciens (1892-1914)

Année	Contingent
1892	2.180
1893	3.360
1894	3.850
1895	4.000
1896	6.000
1897	6.000
1898	3.000
1899	2.000
1900	1.550
1901	2.200
1902	2.500
1903	2.500
1904	2.600
1905	2.300
1906	3.000
1907	2.980
1908	1.600
1909	2.200
1910	3.375
1911	3.375
1912	3.370
1913	2.250
1914	2.350
Total	68.540

Source : Flament et al., *Op.cit.*, p. 509.

Le contingent annuel gravite autour de 3.000 recrues. L'évolution est généralement constante. Mais l'on peut remarquer une montée sensible du

76 ARNACO, Fonds Force Publique, Dossiers individuels (1886-1918). Certaines illustrations de l'époque montrent bien qu'il s'agit souvent d'enfants soldats qui faisaient la parade à Boma au moment des visites officielles à Boma, la capitale.

contingent entre 1892 et 1897, année où la régression commence et se poursuit jusqu'en 1900. A partir de 1900, cependant, la courbe tend à se relever et à se stabiliser jusqu'en 1907. Une chute se fait remarquer en 1908 et en 1909. Puis, le contingent se relève et tend à redevenir constant jusqu'en 1914. Sur le plan géographique, le recrutement s'opérait suivant une proportionnalité mathématique : il était surtout fonction de l'étendue du district.

Tableau N° 05 : Levée des miliciens par lieu d'origine (1892-1902)

Région d'origine des miliciens	Levée totale des miliciens (1892-1902)	Pourcentage
Banana/Boma/Mayombe	2.565	7,0 %
Matadi/Cataractes	1.015	2,7 %
Stanley-Pool	980	2,6 %
Kwango	1.200	3,2 %
Lac Léopold II	700	1,9 %
Equateur	3.580	9,7 %
Bangala/Mongala	3.450	9,4 %
Ubangi	3.380	9,2 %
Aruwimi	2.460	6,7 %
Lualaba/Kasaï	4.575	12,4 %
Uélé	7.060	19,2 %
Province Orientale	5.675	15,4 %
Total	36.640	100,0 %

Source : Ibid.

Certains groupes ethniques, celles du Bas et du Moyen-Congo, par exemple, étaient jugés inaptes au service militaire. En fait, il n'était pas question d'une inaptitude foncière mais plutôt de la résistance de ces populations au recrutement. Les autorités avaient de réelles difficultés à recruter des miliciens dans ces régions non seulement à cause de leur situation frontalière, qui favorisait la fuite, mais aussi par le fait qu'elles étaient très exploitées dans l'engagement des travailleurs au service des compagnies agricoles, de l'Etat ou des particuliers. A partir de 1900, on ne préférait plus y recruter que des volontaires. Par contre, d'autres populations étaient réputées belliqueuses et donc assez disponibles au métier militaire.⁷⁷

En analysant les statistiques sur l'origine des recrues sur une carte actuelle du Congo, on peut constater que les recrutements étaient de loin élevés dans les régions actuelles de l'Equateur et de la Province Orientale. Le

⁷⁷ BURROWS, G., cité dans *La Vérité sur la Civilisation au Congo*, (Anonyme), 1903, p. 71.

caractère belliqueux des Bangala et de leurs voisins de Maringa, de l'Ubangi et de l'Aruwimi constituait un élément d'explication de cette situation.

Il convient de signaler que la Province Orientale de l'époque comprenait le Maniema et le Tanganyika et que dans la zone swahili (Uélé et P.O. constituant l'actuelle Province Orientale), les gens venaient se faire enrôler dans le but utilitaire d'y mieux gagner leur vie que dans le trafic commercial exercé par les Arabes. De plus, les soldats originaires de l'Uélé-Zande et apparentés de souche soudanaise participèrent peu aux révoltes menées par des mutins essentiellement bantu, surtout qu'ils étaient principalement utilisés dans la campagne mahdiste.⁷⁸

L'état d'esprit de la population et surtout la situation internationale pouvaient amener le Gouverneur Général à ordonner "le régime militaire spécial" pour une région déterminée. Les effectifs militaires y étaient alors renforcés. Sur le plan juridique, ce régime consistait en ce que toutes les personnes, civiles ou militaires, deviennent justiciables devant le Conseil de Guerre. Les arrêts du Conseil de Guerre étaient sans appel pour les Africains. Les Européens pouvaient pourtant se pourvoir en appel. On n'appliquait aux civils que les lois pénales ordinaires. Dans lesdites régions, tout acte d'excitation à la guerre civile ou religieuse était puni de la peine capitale.⁷⁹

Les recrues qui n'étaient pas aptes au service militaire étaient classés comme 'travailleurs militaires' qui avaient pour tâche de construire et d'entretenir les installations des camps militaires, de cultiver des champs destinés au ravitaillement de la troupe. Les soldats et leurs épouses participaient aussi aux travaux et la corvée servait également de mesure disciplinaire. Lorsque la troupe était en campagne, un soldat indiscipliné pouvait recevoir le châtement qui consistait à être ravalé au rang de porteur.⁸⁰

2.3. Evolution des effectifs

Les effectifs étaient formés de soldats stationnés dans les compagnies actives et dans les camps d'instruction, mais aussi de divers corps spéciaux (colonnes mobiles, corps expéditionnaire, corps de réserve, compagnie auxiliaire du chemin de fer et Troupes du Katanga).

Il faut se rappeler, également, qu'après 18 mois, les recrues passaient dans les compagnies actives.

78 DE BOECK, G., Baoni. Les révoltes de la Force Publique sous Léopold II. Congo 1895-1908. Bruxelles, EPO, 1987, p. 43.

79 M.G., 8 (19 février 1899), p. 105.

80 DE BOECK, Op.cit., p. 45.

Dans le tableau suivant, on pourra voir l'évolution annuelle des effectifs des compagnies actives, des camps d'instruction et des divers corps spéciaux de 1891 à 1914.

Les effectifs budgétaires ou organiques étaient votés par le Conseil Colonial au 1^{er} janvier de chaque année, compte tenu du budget annuel. Le contingent à recruter tout comme les effectifs de la Force Publique y étaient décidés. Mais dans l'exécution des décisions concernant le recrutement des miliciens, on pouvait constater un écart entre les prévisions et la réalité démographique en fin d'année. La population militaire des camps d'instruction diminuait souvent, non seulement selon les décisions de la commission de recrutement mais aussi à cause des décès intervenus au courant de l'année. Les effectifs allant de 1891 à 1902 étaient des effectifs moyens réels tandis que ceux de 1903 à 1914 étaient des effectifs budgétaires ou organiques. Des circonstances particulières - difficultés financières de l'Etat-forte mortalité des soldats-insoumission de certaines populations - pouvaient amener le gouvernement à réduire ou à augmenter les effectifs budgétaires. C'est ainsi qu'on avait, au 31 décembre de chaque année, les effectifs moyens réels.

A partir de 1909, les chiffres du tableau comprennent, pour certaines compagnies, l'effectif des corps de police territoriaux rattachés organiquement à la F.P. et à partir de 1910, aux Troupes du Katanga. Les données pour 1906 et 1908 manquent.

Tableau N° 06 : Evolution des effectifs (1889-1914)

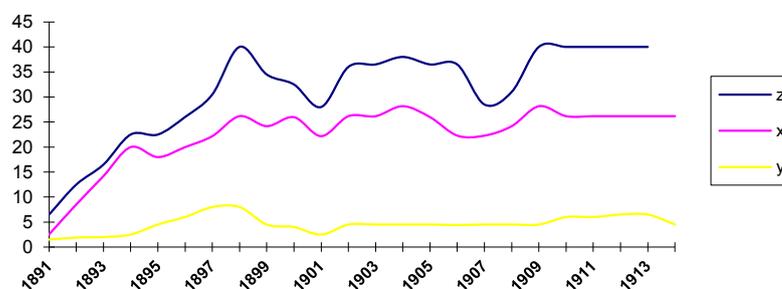
Années	Compagnies actives (x)	Camps d'instruction (y)	Divers	Total (z)
1889	1.487	-	-	1.487
1890	1.809	-	328	2.137
1891	1.455	449	1.282	3.186
1892	3.963	793	1.295	6.051
1893	6.604	1.030	-	7.634
1894	8.960	1.199	56	10.215
1895	8.183	2.111	-	10.224
1896	9.124	2.618	-	11.742
1897	10.351	3.632	-	13.983
1898	13.177	3.773	2.138	19.028

1899	11.458	2.152	1.955	15.565
1900	11.704	1.875	1.120	14.799
1901	10.300	1.452	1.034	12.786
1902	12.075	2.400	1.600	16.075
1903	12.350	2.400	1.900	16.650
1904	12.970	2.200	1.725	16895
1905	11.558	2.200	2.150	15.908
1906	-	-	-	-
1907	10.561	2.150	300	13.011
1908	-	-	-	-
1909	11.361	2.200	375	13.936
1910	12.913	2.800	2.075	17.833
1911	12.258	2.800	2.775	17.833
1912	12.258	3.000	2.575	17.833
1913	12.288	2.325	3.225	17.833
1914	12.283	2.300	3.250	17.833

Source : Flament et al., *Op.cit.*, p. 511.

Graphique n° 01 : Evolution des effectifs (1891-1914)

EVOLUTION DES EFFECTIFS (1891-1914)



Au niveau de l'évolution globale, il y a une rupture en 1892, rupture qui devient nette en 1894 lorsque les effectifs passent à 10.000 hommes. Cette tendance à l'accroissement se maintient jusqu'à 1897. L'année suivante, une autre rupture intervient car il y a maintenant un clivage très grand par rapport à 1892 puisque les effectifs ont triplé. L'année suivante, une forte

chute intervient. Car les effectifs tombent à 15.000 hommes, ce qui représente une décroissance de 22% par rapport à 1898. Elle va se maintenir jusqu'en 1901, année où la diminution par rapport à 1898 devient de l'ordre de 37%. Les courbes se relèvent jusqu'en 1905.

Malgré l'absence de données pour les années 1906 et 1908, les effectifs de 1907 et 1909 nous permettent de penser qu'il y a une baisse entre 1905 et 1909, année où une nouvelle rupture intervient sous forme d'une forte croissance. De 1911 à 1914, la tendance devient constante.

Le coefficient de corrélation entre la courbe des compagnies actives et celle de l'évolution globale est de 0,80. Ceci signifie que les effectifs des compagnies actives influencent fortement la courbe de l'évolution globale des effectifs. Mais la corrélation entre ces deux dernières courbes et celle des camps d'instruction reste faible.

Toutes ces variations doivent cependant s'expliquer en fonction de l'histoire politique du pays. Pour mieux comprendre le rapport entre l'évolution des effectifs et l'histoire politique du pays, il convient de jeter un regard sur les compagnies actives en justifiant la concentration régionale des effectifs.

La campagne contre les Arabes justifie la montée des effectifs entre 1892 et 1894, tandis que la campagne mahdiste dans l'Enclave du Lado et les mutineries de Luluabourg (1895) et de Ndirfi (1897) justifient également l'effectif de 13.177 unités, constaté en 1898. Il fallait renforcer l'occupation coloniale, sous peine de perdre le territoire de l'E.I.C. Après 1909, les effectifs augmentent et se stabilisent. Cette augmentation est le reflet du souci du colonisateur d'asseoir les structures d'exploitation coloniale par une force répressive importante et stable.⁸¹

En faisant l'analyse de l'évolution de la répartition territoriale des effectifs dans les compagnies actives, on peut constater une forte concentration dans les régions qui posaient des problèmes d'occupation : résistance des groupes guerriers locaux en l'occupation coloniale et problèmes frontaliers.

En effet, les opérations contre les Budja, population du district des Bangala, justifiaient, par exemple, une concentration des effectifs dans cette région entre 1891 et 1905, année où les Budja firent leur soumission à l'E.I.C. Dans le Bas-Uélé, quelques grands chefs s'étaient montrés en général assez conciliants lors de l'occupation de leurs territoires par les forces de l'Etat.

81 M.G., n° 39 (25 septembre 1910), p. 495.

Les chefs Djabir et Semio, par exemple, ont été de fidèles collaborateurs des troupes de Vankerkhoven, lors de la marche de ce dernier vers le Nil. Mais d'autres furent assez hostiles dès le début de la pénétration européenne. Les Enguettra, Ndoruma, Bili, Guima et Sasa, entre autres, n'hésitaient pas à s'attaquer aux forces de l'Etat. Dans le Haut-Uélé, les sultans Azande Renzi, Bafuka, Okwa et Mbio tinrent tête pendant longtemps aux soldats de l'E.I.C. Cette situation étant, on envoya un effectif assez important dans cette région, entre 1892 et 1895, effectif qui fut renforcé au lendemain des mutineries. De même, les opérations chez les Bakwa, les Bena Kalenga, les Tshokwe, les Bashilenge, etc., conduits par les chefs Kabamba, Musembe, Kataka, Fuamba, Kalamba maintinrent sur les dents les troupes d'occupation dans le Kasai entre 1890 et 1897. A cause de la mutinerie de Luluabourg, les effectifs furent renforcés dans cette région à partir de 1896.⁸²

Il faut également savoir que les zones de Makwa, Uere-Bomu et Rubi-Uelé ont été placées, le 4 août 1897, sous le régime militaire spécial, tandis que les districts à l'Est du Stanley-Pool sont également passés sous ce régime en date du 4 octobre 1898.⁸³

La concentration des colonnes mobiles au Kivu, par exemple, entre 1898 et 1905 était liée au fait de l'occupation et à la résistance locale. Leur distribution et leur suppression sont compensées par un accroissement d'unités régulières actives.

Si la mutinerie de l'expédition Dhanis explique la concentration momentanée remarquée en P.O., Uélé et Maniema, pour le Katanga, la tension à la frontière Sud a même nécessité un déplacement des troupes du Kivu.

En effet, les troupes de l'Etat étaient depuis longtemps concentrées dans les territoires de la Ruzizi-Kivu en vue de maintenir les droits territoriaux contestés par l'Allemagne et l'Angleterre. L'envoi des troupes du Kivu vers le Katanga en 1910 s'explique par deux faits : le développement intense de la prospection minière dans le district du Haut-Luapula et la pénétration du rail venant du Sud et traversant la frontière de Sakania. L'arrivée du rail avait amené de nombreux Blancs de nationalités diverses : cette population disparate pouvait devenir dangereuse pour la sécurité de l'Etat, il fallait donc une force solide et fortement disciplinée. Cette force, on alla la rechercher au Kivu où l'incident de la frontière Ufumbiro avait provoqué une situation

82 FLAMENT, F. et al., Op.cit., pp.478-502.

83 M.G., 15e année, 30 (24 juillet 1898), p. 389.

M.G., 16e année, 8 (19 février 1899), pp. 104-105.

critique en 1909 : à l'Est, les territoires étaient contestés par les Allemands et les Anglais.

C'est pourquoi, en 1909, un cri d'alarme fut poussé dans la région volcanique d'Ufumbiro. En quelques semaines, 1.500 hommes et un nombreux matériel de guerre furent concentrés dans cette région pour maintenir l'intégrité de la frontière vis-à-vis des troupes anglaises, qui, en vertu de l'arrangement anglo-allemand de 1894, avançaient en nombre pour occuper la région d'Ufumbiro cédée à eux par les Allemands en échange de la région de Kilimandjaro et demandaient même l'évacuation du poste de Rutshuru. La présence des troupes eut pour résultat d'appuyer favorablement les négociations diplomatiques qui furent dans la suite entamées avec les puissances en cause.⁸⁴

Il convient de noter que les relations entre l'Allemagne et le Congo commencèrent à se détériorer après que, le 12 mai 1894, une convention fut signée entre la Grande-Bretagne et l'Etat Indépendant du Congo. Aux termes de celle-ci, Léopold II obtenait un bail sur le Bahr-el-Gazal et cédait une bande de territoire large de 25 Km destinée à joindre les Lacs Albert, Edouard et Tanganyika. Cette convention souleva la colère de Paris et de Berlin.⁸⁵ Le Baron Adolf Marschall, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Reich convoqua le Baron Jules Greindl, Ministre de la Belgique à Berlin et lui notifia le mécontentement de son Gouvernement en ces termes :

« C'est certainement un grand avantage que d'avoir un Etat neutre au centre de l'Afrique mais si l'Etat du Congo fait cause commune avec M. Cecil Rhodes et avec l'Angleterre, il pourrait amener toutes les autres puissances à se liguer contre lui »⁸⁶

Il déclara, en privé, ce qui suit :

« Il faut que la Belgique prenne sans tarder l'Etat du Congo. Le roi ne peut pas avoir deux politiques, une en Europe comme roi des Belges, l'autre en Afrique comme souverain du Congo, être ami en Europe des Puissances auxquelles il est hostile en Afrique. Il y a trop de connexité entre les puissances européennes et les affaires africaines pour que les unes ne réagissent pas sur les autres. Le seul moyen de mettre un terme à l'antagonisme est que le Congo devienne une colonie belge »⁸⁷

84 MULLER, E., Op.cit., pp. 18-19.

Il existait donc un rapport étroit entre la politique extérieure et la politique de défense de l'Etat.

85 Willequet, J., *Le Congo Belge et la Weltpolitik (1894-1917)*. Presses Universitaires de Bruxelles, Bruxelles-Paris, 1962, p. 14.

86 Ibid.

87 Idem., p. 15

A partir du moment où l'Allemagne se sentait lésée et avait découvert la duplicité et le caractère astucieux de Léopold II, les relations entre l'E.I.C. et l'Allemagne commencèrent à s'effriter. L'Allemagne n'avait jamais renoncé à son intention d'annexer le Congo en cas de défaillance du régime léopoldien.

Le 4 août 1911, Kiderlen exprima, devant Cambon, l'idée selon laquelle il serait intéressant pour la France et pour l'Allemagne de prévoir l'éventualité d'une disparition du Congo Belge. Le 26 octobre 1911, il déclara qu'il ne pourrait se présenter au Reichstag avec les maigres concessions qu'on lui faisait au Congo et qu'à défaut de territoires plus étendus, il lui fallait au moins le droit de préemption sur le Congo Belge.

Une convention du 4 novembre 1911 mit fin au long conflit entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc. L'Allemagne laissait le champ libre à la France, mais en revanche elle obtenait en Afrique Equatoriale Française, deux bandes de territoire qui lui permettraient d'atteindre le Congo facilement, approximativement à la hauteur de Lukolela et de l'Ubangi.⁸⁸

La présence de l'Allemagne sur les rives du Congo et de l'Ubangi provoqua un climat de panique dans les milieux politiques belges qui sentaient le risque de perdre une colonie à peine acquise. Cette situation poussa les autorités à renforcer les effectifs militaires dans la partie orientale du pays.



Photo n° 2 : Premiers soldats Bangala de la Force Publique à Boma, placés sous le commandement du Lieutenant Roget. (Source : F.P., Bulletin Militaire, 10 (juin 1960), p. 342.)

88 Simar, Th.: "L'alerte de 1911", in: Congo, (1930), p. 489.



Photo n° 3 : Exercice militaire à la Colonie scolaire de Nouvelle Anvers : « L'escrime à la baïonnette » (Source : ©MRAC, Carte postale Pères de Scheut).



Photo n° 4 : Exercice militaire à la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers : « Le carré ». (Source : © MRAC, Carte postale Pères de Scheut).

Les soldats de Bula Matari (1885-1960) ... Histoire sociale de la Force Publique du Congo Belge.



Photo n° 5 : Exercice militaire à la Colonie scolaire de Nouvelle Anvers : « Rompez les rangs » (Source : © MRAC Carte postale Pères de Scheut)



Photo n°6 : Colonie Scolaire de Nouvelle-Anvers : « L'appel avant le travail ».
(Source : © MRAC, Carte postale Pères de Scheut)

